

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**
Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**
☎:03.27.53.75.32
Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 14 MARS 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT ET UN MARS à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)
Sophie CORDIER (à Marc DANNEELS)
Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA)
Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSE :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 17 : Demande de subvention - Dotation Soutien à l'investissement public local - Restauration salle Sthrau

Vu l'article 2129-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 159 de la loi de finances pour 2016, qui crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local,

Considérant la circulaire du Premier Ministre du 15 janvier 2016 qui présente cette dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local, répartie en deux enveloppes :

- la première d'un montant de 45 627 419€, consacrée aux grands projets d'investissement des communes et des EPCI à fiscalité propre, ciblés autour de sept thématiques éligibles dont la rénovation thermique (travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux), la transition énergétique (travaux visant à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique ou sur une réduction de la part d'énergie dite fossile) et la mise aux normes des équipements

publics (dont la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public).

- la seconde d'un montant de 25 402 925 €, consacrée à l'accompagnement des investissements des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, ayant des charges spécifiques de centralité et assurant une fonction de polarité pour leur bassin de vie de proximité.

Considérant la volonté de la Ville de restaurer son patrimoine culturel et notamment la salle Sthrau, édifée au début du XVIIIème siècle et reconstruite dans la style art déco en 1927,

Considérant que les travaux prévus visent à restaurer complètement ce bâtiment emblématique du patrimoine maubeugeois, intérieur et extérieur,

Que le coût global de ce projet est estimé à 5 250 000 € HT dont 4 384 836 € HT de travaux de sauvegarde et de restauration du bâtiment,

Vu le rapport actualisé sur l'état sanitaire des fresques de la salle Sthrau, en date du 28 janvier 2016,

Considérant l'urgence de réaliser une première tranche de travaux pour la sauvegarde des fresques et la mise aux normes du bâtiment,

Que le coût de cette première tranche est estimé à 1 062 500 € HT,

Que le projet de la Ville pour la salle Sthrau est éligible à une subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, à hauteur de 850 000 €,

Que la part d'autofinancement de la Ville de Maubeuge représentera au minimum 20% du montant HT de la dépense éligible soit 212 500 €,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter toutes les subventions utiles proposées dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter toutes les subventions utiles proposées dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local dans le cadre de la restauration de la salle Sthrau.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY